

Qualité de l'emploi au Canada

Accès aux congés de maladie payés, 2023

Date de diffusion : le 15 octobre 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Accès aux congés de maladie payés, 2023

En 2023, 64,0 % des employés au Canada ont indiqué avoir accès à des congés de maladie payés à leur emploi principal, une proportion dont la tendance est à la hausse depuis 2021. La proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés a augmenté durant cette période tant chez les hommes que les femmes et dans l'ensemble des groupes d'âge.

L'indicateur fournit des renseignements sur la proportion d'employés qui sont couverts par des congés de maladie payés dans le cadre de leur emploi principal. Les congés de maladie payés peuvent soutenir les travailleurs pendant les périodes de maladie, favoriser de meilleurs résultats en matière de santé¹, renforcer la productivité des travailleurs² et contribuer généralement à l'augmentation de la participation à la population active³. Exception faite de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et des industries sous réglementation fédérale, la plupart des domaines de compétence du Canada n'exigent pas que les employeurs offrent des congés de maladie payés, peu importe la catégorie d'employés. Par conséquent, l'accès aux congés de maladie payés dépend largement des politiques de l'employeur et des conventions collectives négociées.

La collecte de données sur l'accès aux congés de maladie payés par l'intermédiaire de l'Enquête sur la population active (EPA) a commencé en mars 2020. À moins d'indication contraire, les estimations sont fondées sur les moyennes annuelles pour les employés âgés de 15 ans et plus.

Tendances historiques, 1995 à 2023

La proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés en 2023 était de 64,0 %. Cette proportion était en hausse par rapport à 61,9 % en 2022 et à 59,7 % en 2021.

Les données historiques tirées de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail suggèrent que la proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés a augmenté au cours des trois dernières décennies⁴. En novembre 1995, lorsque l'enquête a été menée, 56,6 % des employés avaient accès à des congés de maladie payés.

De 2021 à 2023, la proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés a augmenté chez les hommes, (+4,5 points de pourcentage pour s'établir à 63,3 %), ainsi que chez les femmes (+4,0 points de pourcentage pour atteindre 64,7 %).

Bien qu'ils aient le taux de couverture des congés de maladie payés le plus faible, les employés âgés de 15 à 24 ans étaient plus susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés en 2023 qu'en 2021. En 2023, la proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés était de 27,2 % pour ce groupe d'âge, ce qui représente une hausse de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2021. Parallèlement, la couverture des congés de maladie payés a augmenté de 4,8 points de pourcentage pour s'établir à 72,2 % chez les employés du principal groupe d'âge actif des 25 à 54 ans et de 4,0 points de pourcentage pour s'établir à 64,5 % chez les employés âgés de 55 ans et plus.

1. SONG, Suhang, Brian H. CALHOUN, James E. KUCIK, Kristin J. KONNYU et Renata HILSON. 2023. « Exploring the association of paid sick leave with healthcare utilization and health outcomes in the United States: a rapid evidence review », *Global Health Journal*, vol. 7, n° 1, p. 9 à 17.
2. CHUNYU, Liangrong, Paolo F. VOLPIN et Xingchen ZHU. 2024. « [Do Paid Sick Leave Mandates Increase Productivity?](#) »
3. SHINALL, Jennifer B. 2022. « Paid Sick Leave's Payoff », *Vanderbilt Law Review*, vol. 75, n° 6, p. 1879 à 1923.
4. [Couverture des congés de maladie payés des employés au Canada, de 1995 à 2022.](#)

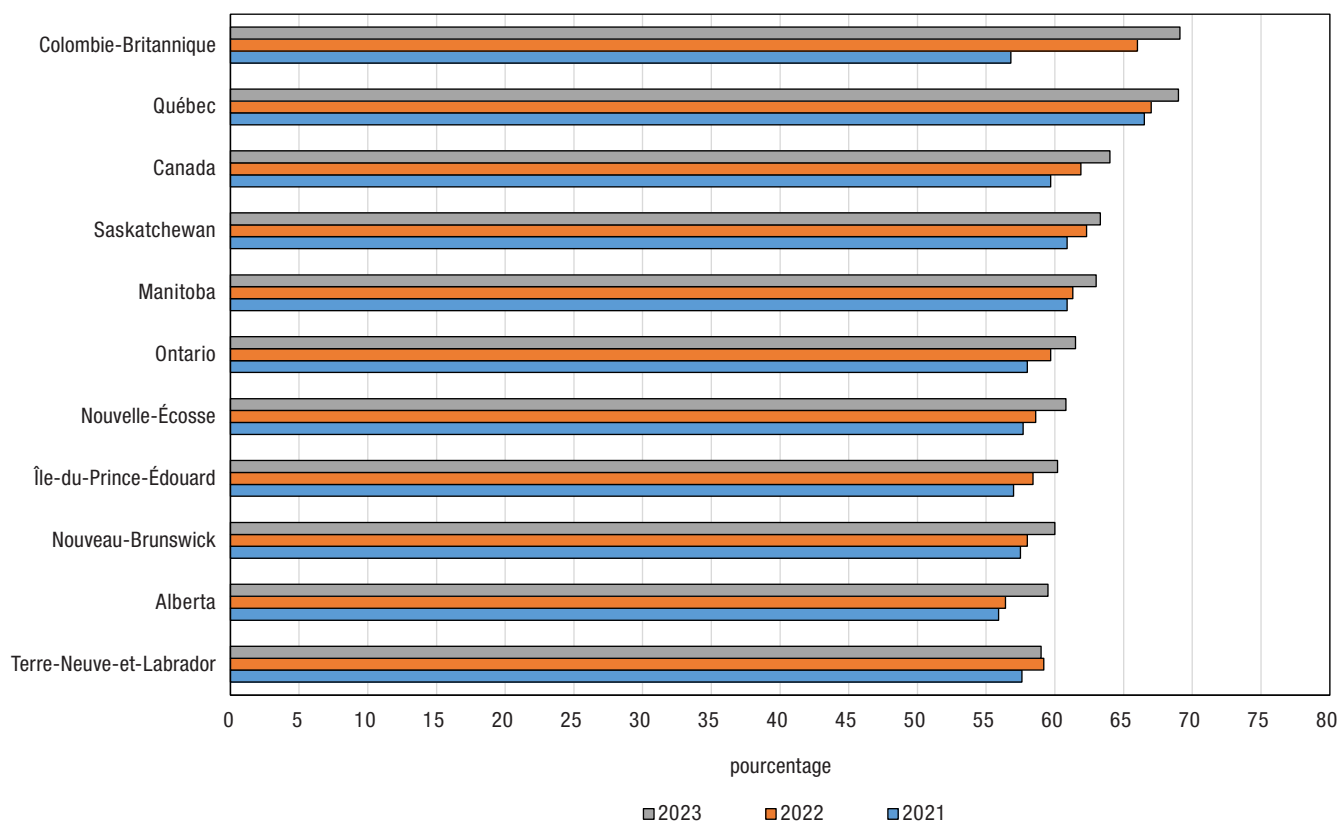
Un portrait récent

La Colombie-Britannique et le Québec avaient les taux de couverture des congés de maladie payés les plus élevés en 2023

Au Canada, la réglementation concernant les congés de maladie de courte durée est principalement de compétence provinciale, ce qui a donné lieu à la mise en œuvre de différentes politiques d'une province à l'autre. Depuis 2022⁵, les employés d'un milieu de travail du secteur privé sous réglementation fédérale, comme le transport aérien et les télécommunications, peuvent cumuler jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé par année civile. La Colombie-Britannique⁶, l'Île-du-Prince-Édouard⁷ et le Québec⁸ exigent également que les employeurs fournissent des congés de maladie payés aux employés qui ont travaillé un nombre minimum de jours continus pour le même employeur.

Graphique 1

Pourcentage d'employés qui déclarent avoir accès à des congés de maladie payés dans le cadre de leur emploi, selon la province, Canada, 2021 à 2023



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

- Emploi et Développement social Canada. 1^{er} décembre 2022. « [Les dix jours de congé de maladie payé sont maintenant en vigueur pour près d'un million de travailleurs sous réglementation fédérale partout au Canada](#) », *Communiqué de Presse* (site consulté le 27 août 2024).
- En Colombie-Britannique, les employés ont droit à 5 jours de congé de maladie payé après avoir travaillé 90 jours pour un même employeur. Voir : Government of British Columbia. s.d. « [Illness or Injury Leave - Act Part 6, Section 49.1](#) », *Guide to the Employment Standards Act and Regulation*, version mise à jour le 10 juillet 2024 (site consulté le 28 août 2024).
- À l'Île-du-Prince-Édouard, les employés qui travaillent continuellement pour le même employeur pendant 5 ans doivent recevoir 1 jour de congé de maladie payé. Ce nombre augmentera en octobre 2024 à 1 jour après 12 mois, 2 jours après 24 mois et 3 jours après 36 mois. Voir : Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 6 Juin 2024. « [Congé de Maladie](#) », *Main-d'oeuvre, Études supérieures et Population* (site consulté le 12 août 2024).
- Au Québec, les employés ont droit à 2 jours de congé payé par année (qui peuvent être utilisés en cas de maladie, ou pour des raisons personnelles ou familiales) après avoir travaillé pour un même employeur pendant au moins 3 mois. Voir Éducaloi. s.d. « [Time Off Work for Health Reasons](#) », *The Law by Topic*, (site consulté le 26 août 2024).

À l'échelle provinciale, la Colombie-Britannique (69,1 %) et le Québec (69,0 %) avaient la proportion la plus élevée d'employés ayant accès à des congés de maladie payés. En revanche, l'Alberta (59,5 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (59,1 %) avaient la proportion la plus faible d'employés couverts par des congés de maladie payés en 2023.

En Colombie-Britannique, la proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés a augmenté de 9,2 points de pourcentage de 2021 à 2022, ce qui coïncide avec l'adoption d'une nouvelle disposition dans le cadre de la Loi sur les normes du travail (« *Employment Standards Act* ») de la province.

Le niveau de compétence de l'emploi est lié aux différences dans la couverture des congés de maladie payés

Les emplois nécessitant un niveau de formation, d'éducation ou d'expérience (FEER)⁹ plus élevé ont tendance à avoir une proportion plus importante d'employés couverts par des congés de maladie payés. Cela pourrait être associé à la prestation d'avantages sociaux plus complets de la part des employeurs en vue d'attirer et maintenir en poste des employés spécialisés ou d'expérience.

En 2023, les postes de gestion (85,3 %) et les professions qui requièrent habituellement un grade universitaire (83,6 %) avaient la proportion la plus élevée d'employés ayant accès à des congés de maladie payés. En comparaison, les employés occupant des emplois qui ne nécessitent habituellement pas de scolarité ou de formation en cours d'emploi étaient particulièrement moins susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés (32,7 %).

Si le niveau de scolarité aide à rendre plus facile l'accès à des emplois offrant des congés de maladie payés, le niveau de compétence de l'emploi est un prédicteur plus important de la couverture. En 2023, par exemple, dans les professions qui ne nécessitaient aucune scolarité (FEER 5), 35,6 % des employés qui possédaient un baccalauréat ou un grade supérieur avaient accès à des congés de maladie payés, une proportion semblable à celle des personnes ayant réalisé des études postsecondaires de niveau inférieur au baccalauréat (36,0 %) et à celles des personnes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires tout au plus (29,8 %).

Les secteurs qui offrent des salaires horaires moyens plus élevés ont tendance à avoir des taux de couverture des congés de maladie payés plus élevés

En 2023, la proportion d'employés ayant accès à des congés de maladie payés variait selon le secteur d'activité et avait tendance à être plus élevée dans les secteurs où le salaire horaire moyen était plus élevé. Les employés des administrations publiques (90,3 %); des finances, de l'assurance, de l'immobilier, de la location et de la location à bail (84,9 %); et des services professionnels, scientifiques et techniques (78,0 %) étaient les plus susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés dans le cadre de leur emploi principal. En comparaison, les employés des services d'hébergement et de restauration avaient à la fois la couverture des congés de maladie payés la plus basse (21,9 %) et les salaires horaires moyens les plus bas.

Il y a des différences marquées dans l'accès aux congés de maladie payés entre les employés à temps plein (travaillant 30 heures ou plus par semaine) et les employés à temps partiel. En 2023, 23,3 % des employés travaillant à temps partiel avaient accès à des congés de maladie payés, par rapport à 72,2 % pour les employés à temps plein.

Le secteur public et les employés syndiqués sont plus susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés

Travailler dans le secteur public et la couverture par une convention collective étaient des facteurs supplémentaires favorisant des taux plus élevés de couverture des congés de maladie payés. En 2023, 84,1 % des employés du secteur public avaient accès à des congés de maladie payés dans le cadre de leur emploi principal, par rapport à 57,6 % des employés dans le secteur privé. De plus, plus des quatre cinquièmes des employés couverts par une convention collective (81,2 %) avaient une couverture de congés de maladie payés, par rapport à moins de 6 employés sur 10 pour ceux qui n'étaient pas couverts par une convention collective (56,5 %).

9. Variante de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0 pour Analyse par catégorie de FEER (formation, étude, expérience et responsabilités) - Renseignements généraux.

Les employés syndiqués du secteur public étaient les plus susceptibles d'avoir accès à une couverture de congés de maladie payés (88,5 %). Les employés du secteur public qui n'étaient pas couverts par une convention collective (69,7 %) et les employés syndiqués du secteur privé (69,6 %) avaient des taux de couverture similaires. Les employés non syndiqués du secteur privé avaient le taux de couverture des congés de maladie payés le plus faible (55,3 %).

Les employés issus des Premières Nations étaient moins susceptibles d'avoir accès à des congés de maladie payés

La proportion d'employés issus des Premières Nations vivant hors réserve dans les provinces qui avait accès à des congés de maladie payés était de 55,7 % en 2023, soit 8,5 points de pourcentage plus bas que la proportion d'employés non autochtones y ayant accès (64,2 %). Parallèlement, 61,1 % des employés métis et 60,2 % des employés inuits avaient accès à des congés de maladie payés. Bien qu'une partie de cette différence reflète l'âge moyen plus bas des employés issus des Premières Nations, des différences persistent dans la plupart des groupes d'âge. Par exemple, chez les personnes issues des Premières Nations vivant hors réserve âgés de 35 à 54 ans, 69,8 % des employés avaient accès à des congés de maladie payés en 2023, par rapport à 74,5 % pour leurs homologues non autochtones.

Parmi les groupes racisés, les employés d'origine chinoise et philippine ont les taux les plus élevés de couverture des congés de maladie payés

En 2023, la couverture des congés de maladie payés variait selon le groupe racisé. La couverture des congés de maladie payés chez les employés d'origine chinoise (68,1 %) et philippine (64,3 %) était plus élevée que celle des employés non racisés et non autochtones ou comparable à celle-ci (64,7 %). Les taux plus élevés de couverture des congés de maladie payés chez les employés d'origine chinoise et philippine pourraient être attribuables en partie à leur secteur d'activité.

En 2023, un peu plus de 1 employé d'origine chinoise sur 4 (26,7 %) travaillait dans l'industrie des finances, de l'assurance, de l'immobilier, de la location et de la location à bail ou dans l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques, deux secteurs ayant des taux élevés de couverture des congés de maladie payés. Les employés d'origine chinoise étaient près de deux fois plus susceptibles de travailler dans ces secteurs par rapport à leurs homologues non racisés et non autochtones (13,4 %).

De même, un peu plus de 2 employés d'origine philippine sur 10 (21,8 %) occupaient un emploi dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, où plus de 7 employés sur 10 (70,3 %) ont déclaré avoir une couverture des congés de maladie payés en 2023.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de l'**accès à des congés de maladie payés** est le nombre d'employés ayant droit à des congés de maladie payés dans le cadre de leur emploi principal, exprimé en pourcentage de tous les employés.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021 à 2023.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Dans l'EPA, le concept de groupe autochtone inclut les personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Couverture des congés de maladie payés des employés au Canada, de 1995 à 2022](#)